

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2018-385 modifiant le règlement 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 4 juin 2018, à 18 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 22 mai 2018.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf, Elizabeth Faucher et Nancy Benoît, messieurs Yves Vinette, Francis Perron et Gérard Bilodeau sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement numéro 2018-385 modifiant le règlement de zonage
3. Période de questions et commentaires
4. Levée de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

**2. Présentation du projet de règlement numéro 2018-385 modifiant le règlement de zonage**

Le directeur général présente le projet de règlement et en explique la portée. Il explique également la procédure d'adoption du projet de règlement.

**3. Période de questions et commentaires**

Les personnes présentes posent des questions sur :

- Les usages autorisés actuellement;
- Les impacts sur les usages en cas de modifications dont le type de commerces autorisés;
- La procédure d'adoption du règlement;
- Les personnes habiles à se prononcer sur le projet durant les différentes étapes d'adoption.

**4. Levée de l'assemblée publique**

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 18 h 50.

/Diane Aubut/  
Mairesse

/Jacques Taillefer/  
Directeur général et secrétaire-trésorier